

Réf: Dossier 370235

Avis de constitution

SOCIETE « DAK EXPERT JURIST CONSULTING INTERNATIONAL GROUP » en abrégé « DEJUC INTERNATIONAL GROUP »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE PETRO IVOIRE NON
LOIN DU 22eme ARRONDISSEMENT DE POLICE, Lot 31,
Ilot 690

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14/11/2024 et enregistrés au CEPICI le 18/11/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DAK EXPERT JURIST CONSULTING INTERNATIONAL GROUP » en abrégé « DEJUC INTERNATIONAL GROUP »

Objet : ASSISTANCE JURIDIQUE
ACCOMPAGNEMENT FISCALE ET COMPTABLE
CREATION ET MANAGEMENT D'ENTREPRISES
RECOUVREMENT DE CREANCES
CONSULTANCE ET FORMATION
GESTION D'AFFAIRES
SUIVI ET MONTAGE DE DOSSIERS ADMINISTRATIVES
INSTALLATION DE STATIONS
INTERMEDIATION
SOUS TRAITANCE
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RECRUTEMENT

PRODUCTION INDUSTRIELLE, PASTORALE ET VEGETALE

ACHAT ET VENTE DE MINERAIS ET MATIERES PREMIERE.

Et pour la réalisation de l'objet social :

l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE PETRO IVOIRE NON LOIN DU 22eme ARRONDISSEMENT DE POLICE, Lot 31, Ilot 690

Dirigeant(s) M DAKOURI GNABRO ARNAUD (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-00592 du 20/01/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°03670/GTCA/RC/2025 du 20/01/2025

Pour Avis

Le CEPICI

